AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-2-78417082

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pelissier 63034 Clermont Ferrand Cedex C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - Postes ~~440 et 449~~XXXX Nouveau n° de poste : 477

BULLETIN N° 93 du 27 JANVIER 1978.-

A B O N N E M E N T

Ce bulletin est le dernier que recevront les personnes non réabonnées pour 1978 (consulter le bulletin n° 92 du 15 Décembre 1977 qui précise les conditions d'abonnement).

Une erreur s'étant glissée dans l'impression des mandats, les versements doivent être effectués au :

C.C.P. N° 5 503-17 C CLERMONT-FERRAND
Régie de Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux.

A R B R E S   F R U I T I E R S

TRAITEMENT PENDANT LE REPOS DE LA VEGETATION.-

Les produits pouvant être utilisés sur les Arbres fruitiers pendant le repos de la végétation (traitement d'hiver) permettent de détruire une quantité importante des formes hivernantes de nombreux Insectes et Acariens.

Certains ont une action décapante et assurent la destruction des Mousses et des Lichens.

Ces produits sont les suivants :

- <u>Les Huiles d'anthracène</u> qui permettent la destruction des Mousses, des Lichens, des oeufs de Pucerons et de Cheimatobie. Selon leur teneur en huile, elles s'utilisent à la dose de 6 à 7,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

- <u>Les Huiles blanches de pétrole</u> qui sont actives contre les Cochenilles et s'utilisent, selon leur teneur en huile, à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Sur les Arbres à fruits à noyau, les doses d'emploi des Huiles d'anthracène et des Huiles blanches de pétrole indiquées ci-dessus, doivent être réduites de moitié.

- <u>Les mélanges d'Huile d'anthracène et d'huiles blanches de pétrole</u> qui ont les propriétés de chacune de ces huiles.

A signaler également, un produit à base d'<u>Huile d'anthracène</u>, d'<u>Huile blanche de pétrole et de fluénétil</u>, particulièrement efficace sur les oeufs d'hiver d'Acariens.

- <u>Les Colorants nitrés</u> (D.N.O.C. et dinoterbe), qui permettent de détruire les oeufs de Pucerons, de Cheimatobie et d'Acariens.

Directeur-Gérant : P. JOURNET.

Ils s'utilisent à la dose de 600 g de matière active par hectolitre d'eau.

- Les Huiles jaunes (Huile d'anthracène ou Huile blanche de pétrole) plus un Colorant nitré : D.N.O.C. ou dinoterbe) : qui sont très efficaces contre les Cochenilles, les oeufs de Pucerons, de Cheimatobie et d'Acariens, les Chenilles d'Hyponomeute et les Psylles.

Ces Huiles jaunes s'utilisent à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

- Les Oléoparathions et les Oléomalathions à utiliser respectivement aux doses de 1,5 et 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Ces produits ont sensiblement la même efficacité sur les Insectes et les Acariens que les Huiles jaunes.

Un traitement, pendant le repos de la végétation

- est nécessaire : dans les vergers dont la remise en état est envisagée ainsi que dans ceux où des attaques très importantes de divers ravageurs tels que : Acariens, Chenilles défoliatrices, Cochenilles, Pucerons, Psylles ont été observés en 1977.

- est obligatoire : sur tous les Arbres fruitiers, dans le département de l'Allier, dans la zone contaminée par le Pou de San José (zone délimitée par arrêté ministériel). Contre cette Cochenille, utiliser une Huile jaune ou un Oléoparathion (étendre le traitement aux Cassissiers et aux Groseilliers).

Ce traitement doit être réalisé par beau temps, le plus près possible du départ de la végétation (les Oléoparathions et les Oléomalathions peuvent être utilisés jusqu'au stade du débourrement sans risque de phytotoxicité).

Employer de préférence, des pulvérisateurs à forte pression, à grand débit et à jet réglable.

Avant de traiter, lors de la taille, enlever soigneusement et brûler : les branches mortes, dépérissantes ou chancreuses, les brindilles oïdiées, les polypores, le gui, les fruits momifiés, les nids d'insectes.

Les grosses plaies de taille seront badigeonnées avec de l'Huile d'Anthracène, ou une solution de Sulfate de fer ou de Sulfate de cuivre, et recouvertes de mastic à greffer.

Les Chancres qui ne peuvent être supprimés par la taille doivent être excisés et désinfectés avec une spécialité à base d'Oxyquinoléate de Cuivre ou d'Oxydes métalliques (mélange d'oxydes de cuivre, de fer, de mercure et de zinc).

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL.-

Pour limiter les attaques de pourriture blanche (Sclerotium cepivorum) traiter les caïeux, avant plantation, avec l'un des produits suivants :

- Bénomyl : 15 g de matière active pour 10 kg de semence.
- Carbendazime : 15 g de matière active pour 10 kg de semence.
- Iprodione : 15 g de matière active pour 10 kg de semence.
- Thiophanate méthyl : 49 g de matière active pour 10 kg de semence.

C O L Z A

GROSSE ALTISE.-

Des comptages effectués sur diverses parcelles afin d'évaluer la présence de larves d'altise dans les pétioles, n'ont donné que des infestations faibles.

Néanmoins, il est conseillé aux agriculteurs de procéder à des contrôles dans leurs cultures. Il est rappelé que le seuil d'intervention est de 2 à 3 larves par pied en moyenne.

Toutefois, si un traitement doit être effectué dans le cas d'une très forte infestation, il convient d'attendre la fin de la période hivernale pour intervenir.

Clermont-Ferrand, le 27 Janvier 1978.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. LECLERC.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

P 472